



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réserve

Question écrite n° 66017

Texte de la question

L'importance et la qualité des services rendus dans les régiments par les compagnies de réserve conduisent actuellement à créer dans certains corps une deuxième unité d'intervention de réserve (UIR). M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense de lui fournir la liste des régiments pour lesquels la décision de créer ces unités nouvelles a d'ores et déjà été prise et de lui indiquer s'il est envisagé de généraliser ces créations dans tous les régiments.

Texte de la réponse

À la suite de l'étude menée en mars 2003 par l'état-major des armées pour redéfinir l'emploi de la réserve militaire dans le contrat opérationnel de chaque armée, l'armée de terre a estimé son besoin à 29 000 réservistes. Elle a revu en conséquence le nombre et l'organisation de ses unités élémentaires de réserve en vue, notamment, de mieux répondre à des missions de sécurité du territoire. Il a été ainsi décidé de porter à 100 le nombre d'unités d'intervention de réserve (UIR) afin de pouvoir, le cas échéant, engager simultanément, tout au long d'une année, quatre UIR en complément des forces d'active, par périodes de quinze jours successifs. À ce titre, 23 régiments ont fait l'objet d'une décision de création d'une deuxième UIR. Il s'agit des formations suivantes : pour l'année 2004 : le 2^e régiment d'infanterie de marine (RIMa), le 3^e RIMa et le 5^e régiment d'hélicoptères de combat ; pour l'année 2005 : le régiment de marche du Tchad, le régiment d'infanterie de chars de marine, le 6^e régiment du génie (RG), le 48^e régiment de transmissions (RT) et le 16^e groupe d'artillerie ; pour l'année 2006 (prévisions) : le 152^e régiment d'infanterie (RI), le 35^e RI, le 1^{er} RI, le 21^e RIMa, le 126^e RI, le 6-12^e régiment de cuirassiers (RC), le 1-2^e régiment de chasseurs, le 19^e RG, le 93^e régiment d'artillerie de montagne, le 42^e RT, le 1^{er} régiment de spahis et le 1^{er} régiment du train parachutiste ; pour l'année 2007 (prévisions) : le 402^e régiment d'artillerie et le 31^e RG ; pour l'année 2008 (prévisions) : le 1-11^e RC. Deux autres formations seront désignées ultérieurement. Les nouvelles unités créées s'ajouteront aux 75 UIR déjà existantes et aux 14 unités spécialisées de réserve (USR) destinées à remplir des missions spécifiques de nature technique. Il n'est pas envisagé, à l'heure actuelle, d'aller au-delà des besoins identifiés et de généraliser la création d'une deuxième unité élémentaire de réserve dans tous les régiments.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66017

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2005, page 5493

Réponse publiée le : 12 juillet 2005, page 6851